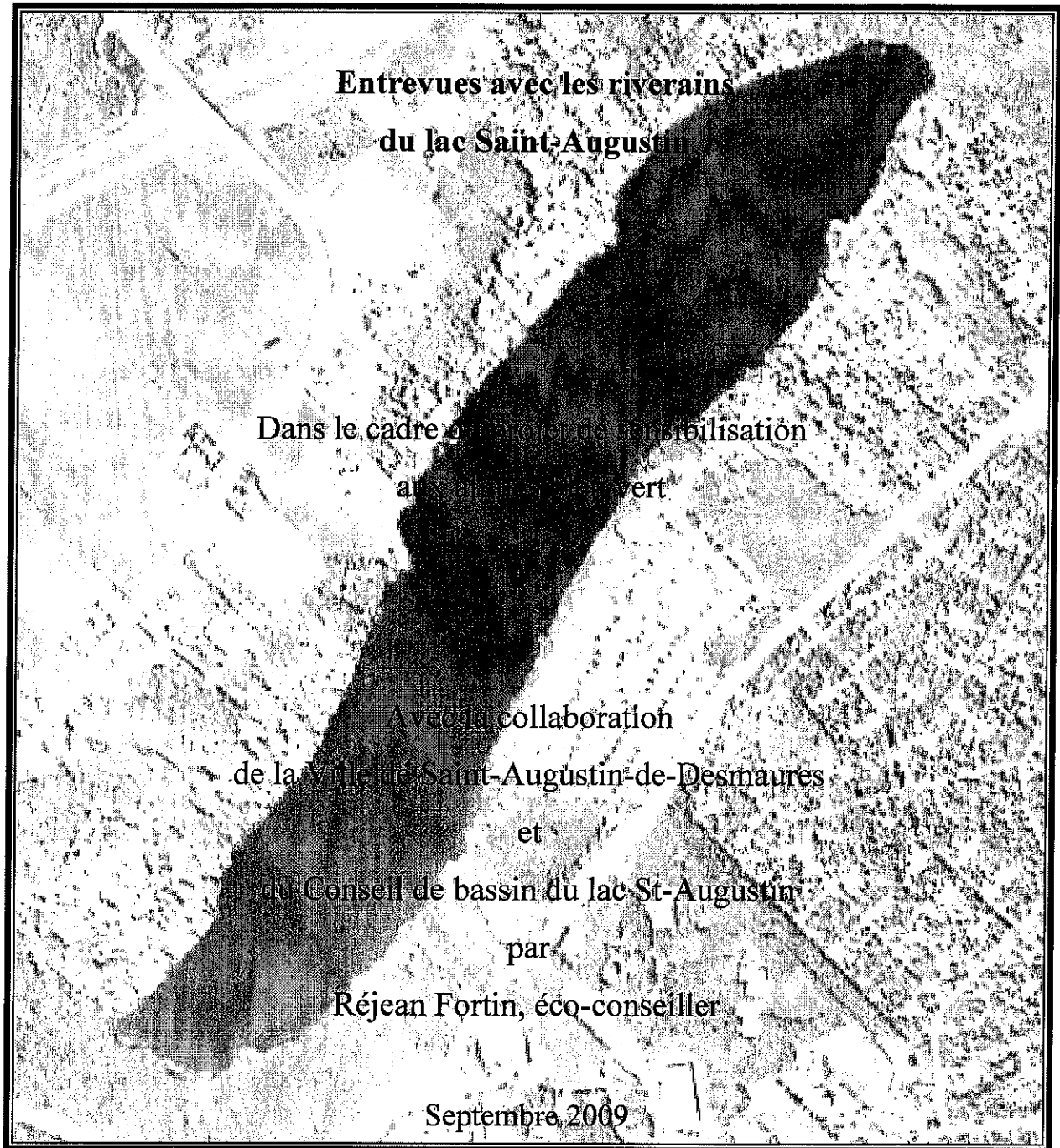


- \* portrait de l'eau? → ORV (contacter) Nathalie Gaudet Plan de match?
- \* fosses septiques → "droits acquis"?
- \* présentation de mercredi  
↳ Nathalie

MON LAC,  
MA RESPONSABILITÉ



## Résumé

Le projet de sensibilisation aux algues bleu vert a démarré le 8 juin 2009 et s'est poursuivi jusqu'au 14 août 2009. Au total, 61 propriétaires riverains du lac St-Augustin ont été visités et une centaine sensibilisée à la problématique des cyanobactéries. De ce nombre, 56 ont complété le sondage, reçu une trousse d'information et un plan d'aménagement de la bande riveraine. Toutes les entrevues se sont déroulées avec le support visuel Power point entrecoupées de discussions spontanées entre l'éco-conseiller et le riverain.

## Méthodologie

Cette visite s'est déroulée de la façon suivante; une mise en contexte incluant ma présentation comme éco-conseiller, d'un descriptif des grandes lignes de la démarche que la municipalité a initié en partenariat avec le Conseil de bassin du lac St-Augustin et une invitation à répondre au sondage prenant bien soin d'expliquer l'importance d'y participer. Il leur a été expliqué que les résultats du sondage puissent servir entre autres à éclairer les choix ou orientations futures des élus, du Conseil de bassin du lac St-Augustin et des citoyens en regard aux actions pouvant être réalisées dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des résidents riverains, du plan d'eau et de son écosystème.

Le sondage a été complété avec l'assistance de l'éco-conseiller afin d'uniformiser la compréhension des questions et nourrir les échanges tout au long du sondage. La fin de l'entrevue se termine sur le terrain du riverain avec une caractérisation de la bande riveraine et le dépôt d'un plan d'aménagement personnalisé.

HHH HHT HHT HHT HHT HHT HHT HHT  
16 20 30 38  
40 + 3  
39 + 2 = 41  
3 . 2 C

### **Mon lac, ma responsabilité**

Tel est le titre de la présentation visuelle. En bref, le diaporama fait un rappel sur les responsabilités du riverain, les facteurs anthropiques stimulant la croissance des algues bleu-vert et les moyens pour diminuer leur prolifération, les causes de la présence des cyanobactéries et les répercussions sur la santé humaine, des animaux domestiques, l'écosystème terrestre et lacustre et des activités récréative et socioéconomique. Il explique le véhicule par lequel les sédiments et nutriments circulent dans l'environnement pour atteindre les eaux du lac. Il suggère des trucs afin de réduire à la source l'apport de phosphore, source principale de nutriments dans le lac, un bref descriptif des projets actuellement en cours (bassins de retenue des eaux autoroutières, traitement des eaux du lac, le raccordement du réseau d'égouts du secteur nord avec le réseau de la ville), un résumé des principaux règlements municipaux et gouvernementaux et enfin quelques notions sur les avantages du maintien de la bande riveraine végétale comme filtreur ou capteur des nutriments ou polluants.

### **Aménagement de la bande riveraine**

Cinquante-deux riverains ont reçu un plan d'aménagement de la bande riveraine incluant un plan à l'échelle, la liste des plants recommandés et les partenaires ou fournisseurs participants. Les résultats du sondage démontrent bien le désir des résidents de procéder à la végétalisation de la bande riveraine (voir section sondage). Quelques riverains entretiennent des aménagements exemplaires contrairement à d'autres dont la portion riveraine est totalement dénudée et recouverte de gazon. La campagne de plantation d'arbustes de l'Association de protection du lac St-Augustin (APELSA), menée dans les années 90, a laissé quelques massifs ici et là sur le pourtour du lac. Selon ce qui a été rapporté, beaucoup de riverains ont littéralement arraché les plants distribués à l'époque.

### **Résultats du sondage**

Les répondants au sondage sont représentés par 66% par les hommes et 34% par les femmes dont le groupe d'âge le plus représentatif se situe dans l'éventail des 50 et plus dans une proportion de 76%, 20% pour le groupe des 40-49 ans et seulement 4% pour les 21-39 ans. La majorité des occupants, soit 93%, habitent leur résidence sur une base annuelle dont 52% élisent domicile depuis plus de 20 ans. Des répondants, 76% possèdent une embarcation nautique motorisée ou non motorisée. La puissance des moteurs est représentée par 9% des moteurs de moins de 10 CV, 14% des 11 à 30CV et 77% des 30CV et plus.

A la question traitant de la préoccupation des résidants riverains face à la problématique des algues bleu vert, 82% des répondants affirment beaucoup se soucier de cette situation. Soixante-dix-sept pour cent des riverains déclarent, en début d'entrevue, être suffisamment informés des impacts des cyanobactéries sur les activités récréative et socioéconomique et 82% sur la vie du lac et la santé humaine. Une majorité croit que cette situation peut nuire, de passablement à beaucoup, dans une proportion de 95% pour la santé humaine et aux animaux domestiques, de 98% à la faune aquatique, de 89% à la valeur de leur propriété et de 96% aux activités de villégiature. Selon les riverains, des trois plus importants facteurs à potentiel de nuisance élevée à la qualité des eaux du lac, le mauvais fonctionnement des installations prend la première place (50%) suivie d'un terrain riverain déboisé (26%) et du nombre d'habitations autour du lac (22%).

A la question de la contribution passée ou à venir du riverain à la réhabilitation du lac St-Augustin, respectivement 76% et 58% disent avoir réalisé et compléteront les efforts dans l'utilisation des produits de lessive sans phosphate. La bande riveraine a déjà été l'œuvre de certains aménagements pour 73% des répondants et 78% disent vouloir faire des efforts supplémentaires de végétalisation d'ici 2 ans.

Sur l'ensemble des riverains visités, 35% possèdent des installations sanitaires septiques. De ce nombre, 13% ont déclaré ne pas être conformes mais dit s'engager à le faire d'ici deux ans. De ce groupe, 2% déclarent être délinquants en ce qui a trait à la périodicité des vidanges de la fosse septique.

La majorité des utilisateurs du plan d'eau en embarcation motorisée déclare avoir diminué leur vitesse depuis l'instauration du nouveau règlement régissant la vitesse des embarcations. Dans l'ensemble des répondants 31% disent déjà posséder une embarcation non motorisée ou avec moteur électrique et 3% émettre le désir de se doter de ces types d'embarcation un avenir rapproché.

A la question qui soulève les raisons qui motivent les riverains à agir en faveur de la réhabilitation du lac, en ordre de priorité; la qualité de l'eau, la santé de leurs proches et l'habitat de la faune et la flore par ordre d'importance.

Sur le plan de la réglementation en vigueur et celle pouvant être explorée, voici ce qu'en pensent les riverains;

A la question du règlement restreignant l'utilisation des engrais à moins de 30 m du lac et l'interdit d'application de pesticides à moins de 300 m de la rive, les opinions sont partagées entre conserver le statu quo et une approche plus sévère de la réglementation.

Sur le plan de la réglementation actuelle régissant la construction résidentielle dans la zone sensible (bassin versant autour du lac), 56% sont d'avis que les règles devraient être plus sévères en ce qui a trait à la construction résidentielle.

Les normes sur la conformité des installations septiques, selon le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées du Q2-r.8, devraient être plus sévères dans une proportion de 62%. Les règlements sur la construction et travaux dans la bande riveraine ainsi que la protection et la conservation de la végétation en bordure du lac sur 10 m ou 15 m, selon la pente, sont considérés comme acceptable pour 75% des riverains.

En ce qui a trait à l'utilisation des embarcations à moteur sur le plan d'eau et un contrôle de la force des moteurs 60% et 61% des répondants souhaitent que les autorités agissent plus sévèrement. La nouvelle réglementation régissant la vitesse des embarcations sur l'eau répond aux attentes des riverains dans une proportion de 57%.

Sur la question de la présence d'hydravions sur le lac, 71% répondent en faveur d'un statu quo.

A la question « si une diminution de la vitesse des embarcations depuis l'installation de la nouvelle signalisation limitant la vitesse de navigation avait été

observée», 64% disent ne pas avoir constaté de différence. Le Conseil de bassin du Lac-St-Augustin est connu par 68% des riverains. Soixante-douze pour cent se disent disposés à devenir membre de cette organisation et y investir du temps bénévole de diverses manières.

Finalement, après l'entrevue, 91% des résidents riverains se disent plus informés sur la problématique des algues bleu-vert et des actions ou gestes pouvant en diminuer les impacts

### **Interprétation des résultats**

L'appellation *majorité*, utilisée pour quantifier les résultats dans cette section de l'interprétation des résultats, fait appel à la définition d'une majorité qualifiée (aussi dite renforcée) représente le nombre de voix supérieur à la majorité absolue c'est-à-dire 66% ou 2/3 des répondants visités dans l'enquête.

Tout d'abord, les chiffres sur la représentativité des deux sexes ne répondent pas tout à fait à la réalité. Lors des entrevues, les riverains visités répondaient en couple et plus souvent le masculin s'y prêtait volontiers au nom des deux. Cependant, il y avait consultation de part et d'autre avant et consensus avant de répondre aux questionnaires. La population riveraine du lac, dont l'âge moyen dépasse 50 ans, représente la majorité des répondants. Une bonne partie y réside depuis plus de vingt ans et a été témoin de la dégradation de la qualité des eaux du lac. Nous avons affaire ici à un groupe de répondants matures et informés de la situation.

Données intéressantes en ce qui a trait à l'utilisation d'une embarcation, sur 11 répondants du groupe d'âges 40-49 ans, seulement un riverain possède le type motorisé. Les groupes plus âgés possèdent en grande majorité des embarcations motorisées dont la force est supérieure à 30 CV (17 répondants sur 22).

Les riverains croient que le mauvais fonctionnement des installations septiques demeure la première source des problèmes du lac suivi des rives déboisées et du nombre d'habitations autour du lac. Les attentes des riverains sont élevées quant aux projets de raccordement du réseau sanitaire dans le secteur nord, le traitement des eaux pluviales autoroutières et celui du traitement des eaux du lac St-Augustin. Les répondants, en grande majorité, sont disposés à modifier leurs habitudes, même s'ils ont déjà fourni des

efforts en vue d'une amélioration de la qualité de l'environnement du lac sur tous les plans comme l'utilisation de produits sans phosphate, l'installation de bassins de retenus des eaux de ruissellement, le déplacement du jardin loin du plan d'eau, la végétalisation de leur rive et la mise en normes des installations septiques non conformes pour le résidant du secteur nord principalement. Cette collaboration est toutefois conditionnelle, pour beaucoup d'entre eux, à la réalisation des projets présentés par les instances municipale et gouvernementale dans un laps de temps d'une à deux années. Aucun chiffre n'appuie ce constat, il s'agit ici de commentaires notés par l'éco-conseiller pendant l'entrevue.

Deux statistiques se contredisent à la question traitant de la vitesse des embarcations sur le lac. Une majorité d'utilisateurs d'embarcations déclare avoir diminué leur vitesse lorsqu'ils circulent sur l'eau contrairement aux répondants (64%) qui déclarent ne pas avoir remarqué de diminution de la vitesse des embarcations motorisées depuis la mise en vigueur du règlement régissant cette dernière. Cette contrariété pourrait s'expliquer par la vitesse des embarcations au centre du lac étant moins respectée par les utilisateurs et plus remarquée par l'ensemble des répondants par rapport à celle observée près des rives.

Une majorité des résidants riverains démontre un niveau élevé d'insatisfaction dans l'application des règlements. Sur neuf points touchant la réglementation, cinq attirent l'attention de plus de la moitié des répondants qui se disent convaincus que les règles ne sont pas assez sévères. Des commentaires récoltés lors de l'entrevue, la moitié des répondants insistent sur une déficience de la surveillance des règlements que certains riverains ne respecteraient pas. Il propose donc un renforcement de la surveillance et des amendes plus sévères. Volet construction résidentielle, même constat, plus de la moitié des riverains croient que la municipalité devrait revoir la politique de développement résidentiel autour du lac et du bassin versant. Les répondants reviennent souvent sur l'abattage d'arbres autour du lac et l'inquiétude est mesurable quant à la tentation de certains riverains, occupants et nouvellement installés, de couper les arbres. Finalement, le troisième point chaud dans la réglementation qui préoccupe les riverains est celui de la circulation des bateaux à moteur sur le lac. Plus de la moitié souhaiterait que les instances légifèrent sur la force des moteurs et la longueur des bateaux.

Beaucoup parmi eux s'interrogent si le fait de s'en tenir qu'au règlement actuel sur la vitesse des embarcations, est suffisant. Ils formulent le désir de revoir la politique sur la circulation des embarcations à moteur et tenir compte de la réalité du lac St-Augustin à savoir son état de santé et son niveau de tolérance.

Le Conseil de bassin du lac reçoit l'appui de plus de la moitié des répondants. Les riverains sont prêts à participer activement aux activités et adhérer comme membres-votants.

Enfin, 91% des riverains ayant participé à cette entrevue croient être plus informés de la problématique des algues bleu-vert et des actions ou gestes pouvant en diminuer les impacts. En contrariété avec la question du début d'entrevue où 85% déclaraient être suffisamment informés.



## **Conclusion**

L'exercice de sensibilisation, exploitant la méthode du porte-à-porte, a porté ses fruits puisque la majorité des riverains interpellés ont répondu à l'appel. Donc, cette façon de travailler demeure un moyen efficace d'informer la population et particulièrement celle dont les gestes quotidiens peuvent avoir un impact direct sur la qualité du milieu.

Les résultats, en plus de démontrer le degré de sensibilité et d'inquiétude vis-à-vis la problématique, ils reflètent leur volonté de participer à la réhabilitation par des gestes concrets, dont celui de voir réglementer la force des moteurs et la dimension des embarcations et végétaliser la bande riveraine.

Afin de soutenir ce désir de participation des riverains à la réhabilitation du lac, tous les projets en cours devront être mis de l'avant rapidement, sinon le groupe se sentira laisser pour compte. En plus, d'autres initiatives devront être explorées comme celles d'un festival populaire qui aurait un effet rassembleur dans la population, des programmes incitatifs comportant la distribution gratuite d'arbres adaptés pour la revégétalisation des rives, une sensibilisation accrue des citoyens habitant le bassin versant du lac autant les agriculteurs, les commerçants que les citoyens. Finalement, l'apport des eaux de surface de tout le bassin s'écoulant vers le lac devra faire l'étude d'une caractérisation. Cet exercice servira à cibler les zones à fortes érosions qui drainent minéraux, matières organiques, engrais et substances chimiques. Des bassins de rétention ou filtrants peuvent être planifiés afin d'en augmenter la qualité avant leur arrivée au lac

## ANNEXE 1

### Recommandations

- Réglementer la végétalisation des terrains riverains d'ici septembre 2013 pour la portion de la bande de **cinq (5) mètres**, s'étendant vers l'intérieur, à partir de la ligne des hautes eaux si la pente est de 30% ou moins, et de 7.5 m si la pente est supérieure à 30% et si cette bande est dégradée, la renaturaliser dans les cinq (3) ans de la date d'entrée en vigueur du présent règlement;
- Mandater une entreprise pour la vidange des installations septiques afin de rendre cette opération obligatoire dans le cadre d'une planification routinière aux 2 ans pour les résidants permanents et 4 ans pour les résidants saisonniers;
- Adopter un règlement pour obliger les fermes et/ou agriculteurs à installer des bassins de rétention du lisier afin de freiner leur écoulement dans les fossés et vers le lac;
- Caractériser les eaux de surface de tout le bassin s'écoulant vers le lac;
- Construire des bassins de rétention ou filtrant dans le but d'augmenter la qualité de l'eau pluviale avant leur arrivée au lac;
- Revoir la méthode d'épandage de sel l'hiver sur les routes du bassin versant afin de minimiser l'apport en NaCl vers le lac;
- Réglementer la puissance des moteurs et la dimension des bateaux;
- Accélérer la réalisation du projet de raccordement du secteur Nord au réseau municipal, l'aménagement de bassins de rétention des eaux autoroutières et le traitement des eaux du lac.